

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 26 août 2011

L'an deux mille onze et le vingt-six août à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 22 août 2011, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et M. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, M. LAFON  
Mmes et M. les conseillers : Mme HUC, M. FRANCESCHINIS

Avait donné pouvoir : Mme SANTOS à Mme HUC

Etaient absents : Mmes HELAND, HELY, LAMOTHE, LARRAILLET, NADEAU, MM. GUERRERO, AUGUEUX, DUCOUSSO.

Ordre du jour :

- compte rendu des conseils municipaux du 7 juillet et 22 août 2011
- délibération pour le Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) 2011
- délibération pour un virement de crédits pour le remboursement au SIRP des factures concernant l'extension de l'école maternelle
- délibération pour un virement de crédits pour la remise en conformité du tableau de distribution du vestiaire du stade
- délibération pour signature de l'avenant à la convention relative à l'organisation de l'agence postale
- délibération donnant autorisation au maire à mandater un avocat pour la requête concernant l'expulsion de M. GAMAURY
- questions diverses

*Document envoyé par mail :*

- compte rendu du conseil municipal du 22 août 2011

Le maire explique pourquoi il a été contraint de convoquer le conseil municipal si rapidement : l'attribution récente d'une Convention d'Aménagement d'Ecole ne nous permet plus d'affecter le FDAEC à cette opération comme nous l'avions prévu lors de la délibération prise en conseil municipal du 6 juin 2011. En conséquence, le Conseil Général nous demande de représenter un dossier le plus rapidement possible.

Est désigné secrétaire de séance : M. LAFON assisté de Mme LEY Florence.

Les comptes rendus du conseil municipal du 7 juillet et du 22 août 2011 sont signés par tous les membres présents ou représentés.

### 1) délibération Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) 2011

#### DELIBERATION

#### **ANNULE et REMPLACE LA DELIBERATION DU 6 JUIN 2011**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes votées par le Conseil Général dans le cadre du vote du budget 2011.

La somme qui nous est attribuée est 13 157,47 euros.

Après avoir écouté ces explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser en 2011, l'opération suivante :

|  |                 |                    |
|--|-----------------|--------------------|
| - radar pédagogique  | H.T. 4 701.00 € | T.T.C. 5 622.40 €  |
| - remise en conformité du tableau de distribution du vestiaire | H.T. 4 421.65 € | T.T.C. 5 288.29 €  |
| <br>   |                 |                    |
| - réfection de la toiture mairie                               | H.T. 8 494.36 € | T.T.C. 10 159.25 € |
|  | -----           | -----              |
|  | 17 617.01 €     | 21 069.94 €        |

- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention :

- F.D.A.E.C. : 13 157.47 €

- d'assurer le financement de la façon suivante :

- par autofinancement : 7 912.47 €

**VOTE : unanimité**

## **2) délibération pour un virement de crédits pour le remboursement au SIRP des factures concernant l'extension de l'école maternelle**

Le maire indique qu'il s'agit d'une écriture de régularisation demandée par la Trésorerie.

### DELIBERATION

Vu la nécessité d'ouvrir des crédits pour le remboursement des factures concernant l'extension de l'école maternelle,

le Conseil Municipal,

ACCEPTE le virement de crédits :

|   |               |
|---|---------------|
| : 238 (avances et acomptes versés sur commandes<br>d'immobilisations corporelles) | : - 119 889 € |
| : 204158 – 106 (école)  | : + 2 000 €   |
| : 238 – 106 (école)   | : + 117 889 € |

VOTE : unanimité

## **3) délibération pour un virement de crédits pour la remise en conformité du tableau de distribution du vestiaire du stade**

Les travaux d'électricité au stade s'élèveront à 5 288,29 € T.T.C. alors qu'il n'était prévu que 5 000 € au budget.

### DELIBERATION

Vu la nécessité de réaliser la remise en conformité du tableau de distribution du vestiaire du stade, et les crédits prévus pour cette opération étant insuffisants,

le Conseil Municipal,

ACCEPTE le virement de crédits :

|  |           |
|--|-----------|
| : 2135 – 78 (stade foot)                         | : + 300 € |
| : 61522 (entretien et réparations de bâtiments)  | : - 300 € |
| : D 023 (virement à la section d'investissement) | : 300 €   |
| : R 021 (virement de la section fonctionnement)  | : 300 €   |

VOTE : unanimité

## **4) délibération pour signature de l'avenant à la convention relative à l'organisation de l'agence postale**

Le maire présente les 3 modifications incluses dans l'avenant à la convention signée avec La Poste :

- jusqu'alors le nombre d'heures d'ouverture de l'agence postale étaient imposées (Pujols était bien au-delà du nombre prévu).Maintenant la municipalité est libre pour les horaires.
- le plafond de retrait d'espèces passe de 300 € à 350 €.
- la contribution de La Poste passe de 855 € à 950 €.

### DELIBERATION

Le conseil municipal,

Vu l'accord intervenu entre La Poste et l'AMF quant aux modalités de la convention relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale,

Un avenant à la convention signée le 10 octobre 2005, permettant entre autre la réévaluation du montant de l'indemnité chaque année au 1<sup>er</sup> janvier s'avère nécessaire,

CHARGE Monsieur le Maire de signer ledit avenant, document annexé à la présente délibération.

VOTE : unanimité

**5) délibération donnant autorisation au maire à mandater un avocat pour la mise en œuvre d'une procédure concernant la gestion des immeubles appartenant à la commune et mis en location.**

La délibération idoine a été votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**6) questions diverses**

- Suite à la réunion du 6 juin, un courrier avait été adressé aux parents dont les enfants fréquentent les abribus « Cap de Hé » et « Pinguet ».

Le maire en fait lecture ainsi que la seule réponse reçue, réponse négative pour un changement d'affectation d'abribus.

- Mme HUC souligne le désagrément subi par les aboiements des chiens de M. Didier COINDRE.

Après discussion, il est conseillé à Mme HUC de faire une pétition de voisinage et de la transmettre ensuite à Monsieur le Maire.

- M. FRANCESCHINIS regrette que le déplacement du panneau entrée d'agglomération sur la RD n°116 côté Bomes ne fasse pas ralentir les véhicules. Il demande si Monsieur le Maire peut solliciter la Brigade de Podensac pour qu'elle effectue des contrôles radar.

Le maire lit le courrier en date du 26 juillet dans lequel cette demande était justement mentionnée.

Séance levée à 21 Heures 30.